

COMITE SYNDICAL DU 13 DÉCEMBRE 2023 à ISIGNY-SUR-MER

Secrétaire de séance : Jean-René LECHATREUX

DÉLIBÉRATION

CS 2023/95 Fonction publique – Personnel non titulaire de la Fonction Publique Territoriale – Création d'un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) d'un agent d'accueil touristique sur le grade d'adjoint administratif territorial du 17 juin au 31 août 2024, soit une durée de 2,5 mois, dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 13 décembre 2023 à Isigny-sur-Mer, sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 6 décembre 2023 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Valérie LAISNEY (*pouvoirs de Antoine JEAN et Vanessa LANCELOT*), Pascal MARIE (*pouvoir de Sylvain LETOUZÉ*), Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Hedwige COLLETTE (*pouvoir de Christèle CASTELEIN*), Benoît FIDELIN (*pouvoir de Jean MORIN*), Maryse LE GOFF (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*), Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir d'Aurélié GIGAN*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville), Aurélien MARION (Appeville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux) Valérie TORTEL (Gorges), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

avec voix consultative

Olivier CATTIAUX (DDTM de la Manche), Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche), Antoine AUBRY (président du Syndicat de la Vire)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Jean MORIN,

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélié GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Céline **VAQUEZ** (Le Désert)

Pour les membres consultatifs

Valérie **NOUVEL** (présidente du CAUE de la Manche), Julien **MINICONI** (Sous-Préfet de Coutances), Jean-Luc **LEROUXEL** (vice-président Saint Lô Agglo), Adrien **ALLARD** (Sous-Préfet de Bayeux)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 27 membres + 8 pouvoirs

Soit un quorum de 35 membres sur 58

CS 2023/95 Fonction publique – Personnel non titulaire de la Fonction Publique Territoriale – Création d'un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) d'un agent d'accueil touristique sur le grade d'adjoint administratif territorial du 17 juin au 31 août 2024, soit une durée de 2,5 mois, dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Comité syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le décret 2015-1912, en date du 29 décembre 2015, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération CS 2022/78 du 4 juillet 2022 sur les modifications des conditions d'accès et d'ouverture de la Maison du Parc – Espace naturel sensible des marais des Ponts d'Ouve,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non-permanent à temps complet (35H00/35H00) d'un agent d'accueil touristique sur le grade d'adjoint administratif territorial du 17 juin au 31 août 2024, pour une durée de 2,5 mois, en renforcement de l'équipe d'accueil de la Maison du Parc.

Les missions seront les suivantes :

Accueil :

- Assurer l'ouverture et la fermeture du site,
- Assurer un rôle actif d'accueil, d'information,
- Accueillir, informer, renseigner, orienter, conseiller les visiteurs de la Maison du Parc et de l'Espace naturel sensible des marais des Ponts d'Ouve,
- Promouvoir et valoriser le territoire du Parc naturel régional,
- Assurer la gestion de l'espace d'accueil et de la documentation,
- Veiller à la bonne présentation et l'approvisionnement quotidien des présentoirs de l'accueil, ainsi que des brochures,
- Assurer l'accueil téléphonique et la relation par mail (informations, réservations, conseils...),



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Boutique :

- Gérer et contrôler la caisse billetterie/boutique,
- Réaliser des ventes et procéder aux encaissements,
- Aider à la mise en place des produits dans la boutique, assurer la bonne tenue de la boutique et la mise en valeur de ses produits,
- Assurer la surveillance de l'espace billetterie-boutique,

Administration générale : secrétariat, traitement des demandes d'informations, gestion des réservations (animations individuelles, visites de groupes), utilisation d'outils de réservation en ligne, gestion de la location de vélos en été.

Des missions complémentaires pourront être confiées en lien avec l'accueil, la promotion touristique et la découverte du territoire (saisies, bilans, relectures,... sur demande de la responsable de la Maison du Parc, de la chargée de mission tourisme et du chargé de mission randonnées)

Les candidats devront justifier du niveau d'études, des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle nécessaires au poste considéré.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **CRÉE** un poste non-permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet (35H00/35H00) d'un agent chargé de l'accueil touristique à la Maison du Parc du 17 juin au 31 août 2024, soit une durée de 2,5 mois.

L'agent contractuel sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire au grade d'adjoint d'administratif territorial et le régime indemnitaire y afférent.

- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2024.

- **AUTORISE** le président à signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 16 janvier 2024

Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ports de Mer - BP 167
Saint-Aôme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr